

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES

LE 15 AVRIL 2021

Le jeudi quinze avril deux mille vingt-et-un , à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni à la mairie de VILLIERS ST GEORGES, sous la présidence de Monsieur Tony PITA, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. PITA Tony - M. GARNOT Stéphane – Mme VICQUENAULT Nadège – Mme COUESNON Caroline – Mme GUIDEZ Marie-Pierre – Mme HUBERT Ann-Carolyn – Mme MORISSEAU Martine – M. PITA Michael. M. MENNESSON Michel – M. BERLOT Roger - M. BLOY Eric – Mme BRET Sylvaine – M. JACQUES Jean-Luc – Mme TANGUY Stéphanie.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE : M. HISSUNG Gilles qui a donné pouvoir à M. PITA Tony.

Mme TANGUY Stéphanie a été désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire signale qu'il convient d'ajouter deux points à l'ordre du jour : l'état des travaux de la Communauté de Communes du Provinois et le projet du contrat rural. A l'unanimité, ces ajouts sont validés.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 MARS 2021.
- VOTE DU TAUX DES 2 TAXES COMMUNALES.
- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ASSAINISSEMENT).
- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET COMMUNAL).
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2021.
- PARTICIPATION 2021 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT ART 65548 DU BUDGET PRIMITIF 2021.
- FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE DEPENSES POUR LE TRAJET ECOLE-CENTRE AQUATIQUE.
- PARTICIPATION DES FRAIS DE SCOLARITE DES COMMUNES EXTERIEURES (DEROGATION).
- TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU TERRAIN D'ASSIETTE DU COLLEGE LES TOURNELLES.
- ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A L'URBANISME.
- TABLEAU FINANCIER DU FUTUR CONTRAT RURAL.
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS.
- DIA.
- QUESTIONS DIVERSES.

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGESAPPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 MARS 2021.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 18 mars 2021.

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES COMMUNALES.

Monsieur le maire remercie l'audit de qualité présenté par M. GARNOT Stéphane lors de la dernière réunion de conseil retraçant la situation financière saine de la commune et les différentes orientations du précédent mandat (économie sur les charges de personnel, subventions obtenues sur des travaux d'investissement grâce à une efficacité des élus, fonds de roulement budgétaire sain grâce à la vente de biens communaux permettant l'achat de terrain et du bâtiment de la Poste pour la cantine scolaire.).

M. THERREY a rencontré le Maire et les Adjoints, le mois dernier, afin d'expliquer le nouvel état notifiant les taxes communales. A priori, la taxe d'habitation sera compensée et la commune ne devrait pas perdre cette recette. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les impôts communaux n'ont pas été augmentés depuis plus de 20 ans. C'est pourquoi, il est nécessaire d'y réfléchir.

Monsieur le Maire présente deux simulations au conseil municipal, avec des taux identiques ou avec une augmentation d'1 %. Cette augmentation représenterait environ une hausse de 40 euros par foyer.

M. MENNESSON suggère une hausse « indolore ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité, 15 voix pour dont 1 pouvoir, l'augmentation des taxes pour 1 %, à savoir :

-taxe foncière (bâti) : 35.17 %

-taxe foncière (non bâti) : 33.89 %

Le produit fiscal attendu sera de 377 849 €.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ASSAINISSEMENT).

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 concernant l'assainissement. Les principales dépenses d'investissement concernent des écritures d'amortissement sur la station d'épuration. Il signale toutefois qu'il faudra modifier ce budget ultérieurement avec les travaux à prévoir Rue de l'Eponge et de Provins et le recours à un emprunt s'élevant à environ 240 000 € pour des travaux estimés à 300 000 €.

Ce projet est à ce jour non chiffrable. Une décision modificative sera donc à prévoir.

Le budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre comme suit :

-dépenses/recettes d'investissement : 133 192.17 €

-dépenses/recettes d'exploitation : 67 498 €

Il est adopté, à l'unanimité par les membres du conseil municipal, par 15 voix POUR dont 1 pouvoir.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET COMMUNAL).

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 concernant la commune. Les principales dépenses d'investissement concernent : l'achat de terrains, de matériel informatique, la vidéosurveillance (installation de douze caméras sur la commune), des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux, la réhabilitation de la toiture de la mairie et du hangar communal, le projet de panneaux photovoltaïques et de l'achat d'un chariot télescopique et des travaux concernant la défense-incendie.

Le budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre comme suit :

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES

-dépenses/recettes d'investissement : 912 143.97 €

-dépenses/recettes de fonctionnement : 1 159 755€

Il est adopté, à l'unanimité par les membres du conseil municipal, par 15 voix POUR dont 1 pouvoir.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2021.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, il en résulte pour cette année, à l'unanimité le versement pour les associations suivantes :

Foyer rural : 1600 € / Association sportive Entente brie est : 400 €/ Amicale des sapeurs pompiers : 400 €/

Donneurs de sang : 500 €/ Fnaca : 300 €/ Usep ces association sportive : 400 € /

Association sportive école élémentaire : 300 € / Association de pétanque de Villiers st

georges : 300 € / Provins Rugby club : 300 € / Le soleil dans la main : 300 € /

Association des parents d'élèves groupe scolaire : 400 € / Collège les tournelles

section théâtre : 300 € / Le panier provinois : 400 €/ Les champs de la terre : 300 € /

Le dispensaire de soins naturels du provinois : 400 € / Moto club les crazy travellers :

300 € / Judo club de provins : 300 € / L'abri au vert : 300 € / Secours Catholique :

300€ / AFM Téléthon : 300 €.

PARTICIPATION 2021 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT ART 65548 DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Conformément aux engagements pris auprès des différents organismes de regroupement, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 voix pour dont 1 pouvoir, pour 2021 la participation suivante :

-SIVOS de VILLIERS ST GEORGES : 13 596 €.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la taxe d'aménagement est actuellement de 3% et qu'il serait bon de la revoir car elle est inchangée depuis de nombreuses années. Il propose de fixer le taux à 4.5 % sur l'ensemble du territoire communal.

En cas de construction, elle est appliquée et génère une recette pour la commune. Le taux maximum applicable peut-être fixé à 5 %.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis mars 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement. Cette réforme a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, article L331-1 et suivants du code de l'urbanisme et cette taxe est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS.

Le champ d'application de la taxe d'aménagement se rapproche de celui de la taxe locale d'équipement et est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Il revient aux collectivités d'en fixer le taux (entre 1 % et 5 %) avant le 30 novembre de l'année en cours pour application l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix pour dont 1 pouvoir, fixe le taux à 4.5 % pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE DEPENSES POUR LE TRAJET ECOLE-CENTRE AQUATIQUE.**

Afin de bénéficier d'une aide pour le trajet école-centre aquatique, il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes du Provinois.

Ce remboursement s'élève à 50 % TTC du montant réel de la dépense acquittée A l'unanimité, par 15 voix pour dont 1 pouvoir, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

PARTICIPATION DES FRAIS DE SCOLARITE DES COMMUNES EXTERIEURES (DEROGATION).

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'après avoir pris en compte tous les frais de fonctionnement à partir du compte administratif 2020, il en ressort un coût de 350 € par élève pour l'école élémentaire et 1500 € par élève pour l'école maternelle. Cette année scolaire, cela concerne 11 élèves.

Ainsi, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au titre de l'année scolaire 2020/2021 :

- 1 enfant est domicilié à SAVINS, fréquente l'école maternelle.
- 1 enfant est domicilié à COURGIVAUX, fréquente l'école maternelle.
- 3 enfants sont domiciliés à VOULTON, fréquentent l'école maternelle (1 enfant) et l'école primaire (2 enfants).
- 2 enfants sont domiciliés à AUGERS EN BRIE, fréquentent l'école primaire.
- 3 enfants sont domiciliés à COURCHAMP, fréquentent l'école primaire.
- 1 enfant est domicilié à LES MARETS, fréquente l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR dont 1 pouvoir, fixe pour l'année scolaire 2020/2021 la participation des communes de SAVINS, COURGIVAUX, VOULTON, AUGERS EN BRIE, COURCHAMP et LES MARETS aux tarifs indiqués ci-dessus.

TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU TERRAIN D'ASSIETTE DU COLLEGE LES TOURNELLES.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 73/2020 qu'il convient d'annuler. En effet, il précise que d'après l'article L213-3 du code de l'éducation, les biens immobiliers des collèges appartenant à la commune peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. D'autre part, après étude, il s'avère que le terrain d'assiette du collège s'étend bien sur la parcelle D n° 427 mais aussi sur une partie de la parcelle D n°838. Monsieur le maire tient à signaler qu'il désire conserver la gestion et la pleine propriété du gymnase. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre la parcelle D n°427 et une partie de la parcelle D 838 à titre gratuit au Département de Seine et Marne à l'unanimité, par 15 voix POUR dont 1 pouvoir. Le conseil municipal, ayant constaté que la parcelle D n° 427 et une partie de la parcelle D 838 ne sont plus affectées à l'usage direct du public, prononce, à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix pour dont 1 pouvoir) le déclassement des parcelles considérées.

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A L'URBANISME.

Monsieur le maire signale aux membres du conseil municipal le retrait de la délégation de l'urbanisme à Mme GUIDEZ Marie-Pierre à cause de divergences. M. PITA Michael s'interroge sur cette volonté du Maire. Monsieur le Maire explique que Mme GUIDEZ a refusé d'effectuer une tâche administrative.

Mme GUIDEZ a considéré que c'était au Maire de le faire, ce dernier ayant les pouvoirs de Police.

Mme GUIDEZ donne lecture d'une lettre qu'elle a rédigée précisant sa vision et les reproches envers Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire lui retorque qu'il veut travailler tranquillement et sereinement avec son conseil municipal, et que sa vie privée ne soit plus évoquée. Il considèrera dorénavant que Mme GUIDEZ faisant partie de l'opposition.

Il convient maintenant d'élire un conseiller municipal délégué à l'urbanisme.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote, par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

-conseiller municipal délégué à l'urbanisme :

Candidat : Mme BRET Sylvaine.

Nombre de bulletins :15 (dont 1 pouvoir)

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15 (dont 1 pouvoir)

Majorité absolue : 8

A obtenu 15 voix (dont 1 pouvoir) : Mme BRET Sylvaine.

Madame BRET Sylvaine ayant obtenu la majorité absolue, est élue conseiller municipal délégué.

TABLEAU FINANCIER DU FUTUR CONTRAT RURAL.

Suite à la notification de la DETR 2021 de la toiture de la mairie, il convient de modifier la délibération n° 16/2021 qui stipulait deux scénarii. Le futur contrat rural englobera donc les opérations suivantes :

1) Aménagement du parvis de la mairie et de la Place : 170 000 € H.T.

2) Réfection voiries : 200 000 € H.T

Les membres du conseil municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable à cette modification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS.

Monsieur le Maire signale au conseil municipal le maintien de l'ouverture du centre des hauts de Provins des enfants pour le personnel prioritaire (COVID 19).

Chaque semaine, le secrétariat de Mairie envoie une liste d'attente de patients en attente du vaccin à la Communauté de Communes qui gèrera ensuite le suivi.

DIA.

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES
--

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire signale :

-que les élections départementales et régionales sont reportées au 20 et 27 juin 2021.

-que le S2E77 a mis en ligne un site internet, assez complet.

Monsieur MENNESSON demande s'il est possible d'accueillir des jeux cyclistes en juin pour les licenciés, le jour de la kermesse. Cela sera réalisable en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Madame VICQUENAULT suggère l'achat d'une calculatrice à la place du dictionnaire pour les enfants allant au collège.

M. PITA Tony	M. GARNOT Stéphane	MME GUIDEZ Marie- Pierre
Mme MORISSEAU Martine	MME VICQUENAULT Nadège	M. BERLOT Roger
M. PITA Michael	MME BRET Sylvaine	M. JACQUES Jean-Luc
Mme TANGUY Stéphanie	M. BLOY Eric	MME COUESNON Caroline
M. MENNESSON Michel	Mme HUBERT Ann- Carolyn	M. HISSUNG Gilles ABSENT EXCUSE